

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL

Rapporteur : **Mme Marie Paule MARTINELLI**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	4
Votants	16

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 Juin 2024, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Besse-sur-Issole, dûment convoqué le 13 Juin 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en Mairie, sous la Présidence de Madame MARTINELLI Marie Paule, Première Adjointe.

Etaient présents :

Mme BURDY Jeannine, M. MARIANI Richard, Mme CORTIZO Michèle, M. TAVERA Jean-Pierre, M. MONTANARD Didier, M. RUFO Robert, M. QUENIN Michel. Mme RUSSO Brigitte, Mme SEGURA Laurence, M. SALABERT Alain, Mme LYON Christine

Etaient représentés :

Mme PEUCH Christelle par M. SALABERT Alain, M. DUVAL Didier par Mme MARTINELLI Marie-Paule, M. HOFFMANN Franck par Mme BURDY Jeannine, M. BRULETTI Paul par Mme RUSSO Brigitte

Etaient absents :

M. COLLIN Eric, Mme SOULE-SUSBIELLES Dominique, M. SPECQ Henri, Mme RAULT Véronique, M. DANJOU Eddy, Mme AUDISIO Corinne, M. RASTEGUE Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme LYON Christine

Madame Marie-Paule MARTINELLI, Première Adjointe, déclare la séance ouverte à 18h04 et annonce à l'assemblée que le Maire souffre d'une bronchite aigüe, d'asthme et qu'il a dû être hospitalisé quelques jours pour cette raison.

En son absence, elle donne lecture de l'ordre du jour :

**REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 JUIN 2024 -18 H
SALLE DU CONSEIL - MAIRIE**

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 Mai 2024
2. Modification des contrats et des règlements d'utilisation de la salle polyvalente et du foyer

Urbanisme

3. Mise en œuvre de la révision du PLU
4. Adressage – Dénomination des voies

Fait à Besse-sur-Issolle, le 13 Juin 2024

Le Maire,

Eric COLLIN

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

40//24 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 Mai 2024

Madame La Première Adjointe expose au Conseil Municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte rendu de la séance du 28 Mars 2024

Madame La Première Adjointe demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

41/24 Adoption des modifications relatives aux documents afférant à la réservation et à l'utilisation de la salle polyvalente et du foyer suite à l'installation d'une serrure électronique

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 Juin 2024, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Besse-sur-Issole, dûment convoqué le 13 Juin 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en Mairie, sous la Présidence de Madame MARTINELLI Marie Paule, Première Adjointe.

Etaient présents :

Mme BURDY Jeannine, M. MARIANI Richard, Mme CORTIZO Michèle, M. TAVERA Jean-Pierre, M. MONTANARD Didier, M. RUFO Robert, M. QUENIN Michel. Mme RUSSO Brigitte, Mme SEGURA Laurence, M. SALABERT Alain, Mme LYON Christine

Etaient représentés :

Mme PEUCH Christelle par M. SALABERT Alain, M. DUVAL Didier par Mme MARTINELLI Marie-Paule, M. HOFFMANN Franck par Mme BURDY Jeannine, M. BRULETTI Paul par Mme RUSSO Brigitte

Etaient absents :

M. COLLIN Eric, Mme SOULE-SUSBIELLES Dominique, M. SPECQ Henri, Mme RAULT Véronique, M. DANJOU Eddy, Mme AUDISIO Corinne, M. RASTEGUE Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme LYON Christine

VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement d'utilisation de la salle polyvalente et du foyer par les associations et les particuliers adopté par délibération du conseil municipal N° 100/21 en date du 24 Novembre 2021 ;

VU la décision du Maire N° 13/24 en date du 11 Juin 2024, fixant les tarifs des badges supplémentaires demandés par les utilisateurs ou de remplacement en cas de perte, pour l'ouverture et la fermeture des locaux ;

Madame La Première Adjointe expose au Conseil Municipal :

- Que la salle polyvalente a été équipée d'une serrure électronique avec ouverture et fermeture à l'aide de badges,
- Qu'il convient donc d'actualiser les documents afférant à la réservation et à l'utilisation de la salle polyvalente et du foyer en tenant compte de ce nouveau dispositif

Elle donne lecture au Conseil Municipal des modifications apportées sur les documents afférant à la réservation et à l'utilisation des locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** les documents ainsi actualisés.

Ces documents entreront en vigueur dès la rentrée de septembre 2024

Madame la Première Adjointe demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la présente délibération
-

URBANISME

42/24 Mise en œuvre de la révision du PLU

Madame La Première Adjointe expose au Conseil Municipal :

Que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 21 février 2018 et qu'il n'a depuis lors fait l'objet que d'une évolution limitée au travers de la modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024.

Elle précise :

- Que depuis 2018 d'importantes évolutions ayant des incidences sur le PLU sont intervenues avec notamment :

- au plan national la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021
- au plan communal l'approbation par le Préfet du Var le 2 novembre 2023 du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) applicable à la commune de Besse sur Issole

- Que le PPRI a valeur de servitude d'utilité publique et qu'il s'impose au PLU. Or, le PPRI :

- impacte fortement une grande partie des zones urbaines de la commune avec localement, au sein des zones constructibles identifiées par le PLU des servitudes d'inconstructibilité,
- impacte également fortement les zones à urbaniser (zones 2AU) définies par le PLU de 2018 en rendant une grande partie (voire localement la quasi-totalité pour la zone 2AUa de Blin) totalement inconstructible

Elle précise également qu'un audit territorial présenté à la commission urbanisme le 15 avril 2024 fait apparaître sur la commune un certain nombre de tendances, dont certaines sont à mettre en relation directe avec l'application du PLU, depuis 2018 :

- un ralentissement très significatif de la croissance démographique (la variation annuelle moyenne de la population qui était de +1,3% sur la période 2009-2014 est tombée à +0,1% sur la période 2014-2020)
- un ralentissement également très significatif du rythme de production de nouveaux logements
- une tendance marquée au vieillissement de la population communale
- une très forte spécialisation résidentielle et une insuffisante diversité du parc d'habitat
- une consommation foncière relativement importante
- un insuffisant développement économique avec une baisse significative de l'indicateur de concentration d'emploi et une mobilité économique qui s'amplifie
- etc....

Madame la Première Adjointe précise enfin que depuis la mise en œuvre du PLU le service ADS fait fréquemment état d'insuffisances des dispositions du règlement d'urbanisme, insuffisances qu'il y a lieu de corriger.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la commission urbanisme du 15 avril 2024 a conclu à l'intérêt d'engager une révision du PLU.

Madame la Première Adjointe propose donc au Conseil Municipal de délibérer pour prescrire la mise en œuvre de cette procédure, d'en définir les objectifs, et de définir les modalités de concertation publique.

VU la délibération du 21 février 2018 approuvant le PLU et la délibération du 25 janvier 2024 approuvant la modification simplifiée n°1 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-2, L.103-2, L.103-3, L.103-4, L.103-7, L.153-31 et suivants ;

VU le PPRI approuvé le 2 novembre 2023 ;

VU les conclusions de la commission urbanisme du 15 avril 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt d'engager une révision générale du PLU ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'initier, en application des dispositions de l'article L.153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme, une révision du Plan Local d'Urbanisme avec pour objectifs :
 - De permettre un développement maîtrisé de la commune
 - De diversifier le parc d'habitat
 - De préserver le cadre de vie communal
 - D'encourager le développement des activités économiques
 - De conforter les potentialités touristiques de la commune
 - De prendre en compte les risques naturels affectant le territoire
 - De préserver et de valoriser les espaces naturels et agricoles en veillant au maintien et au développement des activités en lien avec la vocation et le fonctionnement de ces espaces
 - De permettre le développement des énergies renouvelables
2. De valider les modalités de concertation publique suivantes :
 - Ouverture d'un registre mis à disposition du public au service urbanisme, registre sur lequel le public pourra consigner ses observations et requêtes
 - Mise en ligne sur le site internet de la commune des études préalables au fur et à mesure de leur avancement
 - Organisation de réunions publiques au fur et à mesure de l'avancement de la procédure
 - La commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avère nécessaire. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la révision du PLU, jusqu'à l'arrêt du projet.
 - A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal.
3. De donner autorisation à Mr le Maire pour signer toute convention de service concernant la révision du PLU.
4. De solliciter de l'État en application de l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme une compensation financière aux dépenses entraînées par la révision du PLU.
5. De notifier la présente délibération à :
 - Monsieur le Préfet du Var
 - Monsieur le Président du Conseil Régional
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers du Var
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Var
 - Mesdames ou Messieurs les Maires des communes limitrophes qui pourront à leur demande être associés à la procédure
 - Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière
 - Monsieur le Président de l'INAO
 - aux organismes de logements sociaux propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur la commune
 - aux associations locales d'usagers agréées
 - aux associations agréées pour la protection de l'environnement

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans les annonces légales d'un journal diffusé dans le département.

Madame La Première Adjointe demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

43/24 – Dénomination des voies

Madame La Première Adjointe expose au Conseil Municipal :

VU les articles L.2121-30, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que certaines voies communales et voies privées ouvertes à la circulation publique de la commune ne portent pas de dénomination ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des maisons et immeubles et de procéder à leur numérotation ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

CONSIDERANT que l'arrêté permanent de M le Maire n°03/2012 relatif à la numérotation métrique des voies privées, précise que la dénomination des voies privées est actée par un accord écrit des propriétaires des voies concernées ;

CONSIDERANT de plus, que la dénomination des voies communales, rurales ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire* » ;

CONSIDERANT que la dénomination des voies de la commune est présentée au conseil municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROCEDER** à la dénomination des voies de la commune.
- **D'ADOPTER** les dénominations inscrites dans la liste en annexe, et conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération
- **DE VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies ouvertes à la circulation (*liste en annexe de la présente délibération*),
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des habitations des voies privées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Madame La Première Adjointe demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération
-

NATURE DE LA VOIE	LIBELLÉ DE VOIE	DÉBUT DE VOIE	FIN DE VOIE
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	AVENUE DU 8 MAI 1945	AVENUE VICTOR HUGO	DOMAINE PUBLIC (TOILETTES PUBLIQUES)
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	BOULEVARD PAUL BERT	PARKING DU PRADON	RUE DE LA PROMENADE
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE DES GENETS	RUE NOTRE DAME	PARCELLE F 524
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE DU MOULIN	AVENUE VICTOR HUGO	PARCELLE F 504
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE JACOBUS	RUE JEAN AICARD	PARCELLE F 142
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE JOBETY	RUE JEAN AICARD	PARCELLE F 616
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PARKING DU PRADON	PLACE ALEXANDRE SOULEYET	PARCELLE F 583
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACE ALEXANDRE SOULEYET	PARCELLE F 578	PARCELLE 808
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACE DE L'HORLOGE	PARCELLE F 298	PARCELLE F 297
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACE DU CHÂTEAU	PARCELLE F 322	PARCELLE F 715
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACE DU LAC	PARCELLE F 213	PARCELLE F 613
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACE DU MURIER	PARCELLE F 338	PARCELLE F 686
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACE NOEL BLACHE	PARCELLE F 439	PARCELLE F 435
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACE TREBARRY	PARCELLE F 357	PARCELLE F 346
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PLACETTE GASPARD DE BESSE	PARCELLE F 691	PARCELLE F 115
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	PROMENADE DU LAC	PARCELLE F 689	PARCELLE A 439
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE ALPHONSE DAUDET	RUE JEAN AICARD	RUE DES ORFEVRES
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE DE L'EGLISE	PLACE DU CHÂTEAU	PLACE DU LAC
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE DE LA PROMENADE	RUE NOTRE DAME	PARCELLE C 1528
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE DES BERGERIES	CHEMIN DE SAINT QUINIS	RUE DES ORFEVRES
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE DES ORFEVRES	RUE JEAN AICARD	RUE DES BERGERIES
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE DCOTEUR ROUX	AVENUE DE LA LIBERATION	RUE SAINTE CROIX
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE DU JEU DE PAUME	PARCELLE F 283	PARCELLE F 322
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE DU MURIER	PLACE DU CHÂTEAU	PLACE DU MURIER
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE EMILIE GASQUET	RUE FREDERIC MONTENARD	RUE DOCTEUR ROUX
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE FREDERIC MISTRAL	PLACE NOEL BLACHE	AVENUE DU 8 MAI 1945
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE FREDERIC MONTENARD	PLACE NOEL BLACHE	AVENUE DE LA LIBERATION
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE GASPARD DE BESSE	PLACE DU CHATEAU	PLACE DE L'HORLOGE
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE HONORE BOURGUIGNON	RUE DOCTEUR ROUX	BOULEVARD DU COLLEGE
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE JEAN AICARD	RUE PAUL BARREME	RUE DOCTEUR ROUX
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE JEAN JAURES	PLACE NOEL BLACHE	AVENUE VICTOR HUGO
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE NOTRE DAME	RUE DE LA PROMENADE	RD13- ROUTE DE CABASSON
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE PASTEUR	PLACE DU CHÂTEAU	PLACE NOEL BLACHE
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE PAUL BARREME	PLACE NOEL BLACHE	PLACE DU LAC
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUE SAINTE CROIX	RUE DOCTEUR ROUX	CHEMIN DE FLANQUEGIAIRE
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	RUELLE DE LA MAIRIE	PARCELLE F 348	PLACE NOEL BLACHE
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	CHEMIN DU LAQUE	CHEMIN DE ST QUINIS	PARCELLE E 1688
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	CHEMIN DU LAC	CHEMIN DES COLLINES	PARCELLE A 446
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE DE PIERREFEU SUD	AVENUE VICTOR HUGO	PARCELLE B 5
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE DU LAQUE	RUE DE L'ORATOIRE	PARCELLE F 896
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE DU PLAN RODON	AVENUE VICTOR HUGO	PARCELLE B 10
VOIE COMMUNALE AGGLOMERATION	IMPASSE SAINT JEAN	AVENUE VICTOR HUGO	PARCELLE F 495

NUMERO	NATURE DE LA VOIE	LIBELLÉ DE VOIE	DÉBUT DE VOIE	FIN DE VOIE
1	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE PERATTIER	AVENUE DE VICTOR HUGO	PARCELLE A 381
2	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE PEVOULLOUA	CHE DE PERATIER	PARCELLE A 123
3	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DES LEQUES	AVENUE DE VICTOR HUGO	FIN DE LA COMMUNE- CAMPS LA SOURCE
3	VOIE COMMUNALE	TRAVERSE DE CATARANE	CHEMIN DES LEQUES	PARCELLE A 546
4	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DU PAS DE L'AI	PROMENADE DU LAC	CHEMIN DES LEQUES
5	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE ST QUINIS	RUE DES BERGERIES	PARCELLE E 492
6	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DU COLLET DE CHAUME	RD 15- RTE DE LA PREVOTE	PARCELLE E 963
7	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE PEYGROS	CHE DES CERISIERS	RD15 ET PARCELLE E 680
8	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DES ADRETS	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 432
9	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DE BARBARIN	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 1293
10	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE CAMP FENOUILLET	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 1751
11	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DE FAISSETTE	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 1839
12	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE FLANQUEGIAIRE	RUE SAINTE CROIX-CHEMIN DE PEYGROS	PARCELLE E 1624
13	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DES COLLINES	CHE DE ST QUINIS	PARCELLE A 492
14	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE LA ROUGE	CHE DE ST QUINIS	CHE DES CERISIERS
15	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE STE CROIX	CHEMIN DE FLANQUEGIAIRE	RD 15 ROUTE DE LA PREVOTE
16	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DE STE CROIX	CHEMIN DE SAINTE CROIX	PARCELLE E 958
17	VOIE COMMUNALE	BOULEVARD DU COLLEGE	ROND POINT RD 15 - LA PREVOTE	CHE DE FLANQUEGIAIRE
18	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE GARDANE	RD 15- LA PREVOTE	PARCELLE D 649 - RD 15 LA PREVOTE
19	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE POULMAS	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	CHE DE LA PENNE
20	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE LA PENNE	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	PARCELLE C 257
21	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE LA CROIX BONTAR	CHE DE LA CROIX DE QUITTA	PARCELLE C 761-763
22	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE LAVELLANE	CHE DE LA CROIX DE BONTAR	PARCELLE C 528
23	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE PLAN PEYRASSOU	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	CHEMIN DE LA CROIX DE BONTAR
24	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE BLANQUEFORT	CHE DE POULMAS	ROUT DE LA CHAPELLE
25	VOIE COMMUNALE	ROUTE DE LA CHAPELLE	ROUTE DE BLANQUEFORT	ROUTE DE BLANQUEFORT
26	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE NOTRE DAME	CHE DE POULMAS	PARCELLE B 436
27	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE PECAUSSIER	RD 13 - RTE DE CABASSON	PARCELLE B 755
28	VOIE COMMUNALE	ROUTE DES MOLIERES	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	COMMUNE DE CARNOULES
29	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE LA ROMANE	RTE DES MOLIERES	COMMUNE DE CARNOULES
30	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DES GENETS	RTE DES MOLIERES	RTE DES MOLIERES
31	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE PLANE MAGDELEINE	RTE DE MOLIERES	CHEMIN DE STE ANASTASIE
32	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DES CERISIERS	CHE DE PEYGROS	INTERSECTION LA ROUGE ET IMPASSE DES CERISIERS
33	VOIE COMMUNALE	ROUTE DU CHEMIN DE FER	RD 13- RTE DE GAROUVIN	COMMUNE DE CARNOULES
34	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DU CROUX	CHEMIN DES LEQUES	IMPASSE DES CHARBONNIERES
35	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE LA LIBRE	BOULEVARD DU COLLEGE	OE301
35	VOIE COMMUNALE	TRAVERSE DE L'ISSOLETTE (anciennement continuité du chemin de la libre)	BOULEVARD DU COLLEGE	CHEMIN DES SEBIERES
36	VOIE COMMUNALE	IMPASSE NOTRE DAME	CHEMIN DE NOTRE DAME	PARCELLE C 805
37	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DU CROS DE QUITTA	CHEMIN DE POULMAS	PARCELLE C 1534
38	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE MAGNAU	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	CHEMIN DE POUMAS
39	VOIE COMMUNALE	DESCENTE DU LAC DE GAVOTY	CHEMIN DE POULMAS	PARCELLE C 1806
40	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DU VAU DE MARIE	CHEMIN DE POULMAS	RD 13 RTE DE GAROUVIN
41	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DE MALAGRADE	CHEMIN DE STE CROIX	PARCELLE E 351
42	VOIE COMMUNALE	CHEMIN DE LA VALERIANE	CROIX DE BONTAR	PARCELLE C 369
43	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DES CHARBONNIERES	CHE DE LA PEVOULLOUA	CHEMIN DU CROUX
LOTSSEMENT LES HAUTS DU LAC				
	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DES AMANDIERS	RUE DES CHENES	PARCELLE A 584
	VOIE COMMUNALE	PLACE DES ARBOUSIERS	RUE DES CHENES	PARCELLE A 612
	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DES LILAS	RUE DES CHENES	PARCELLE A 572
	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DES OLIVIERS	RUE DES CHENES	PARCELLE A 613
	VOIE COMMUNALE	IMPASSE DES TROENES	RUE DES CHENES	PARCELLE A 593
	VOIE COMMUNALE	PLACE DES MICOCOULIERS	RUE DES CHENES	PARCELLE A 278
	VOIE COMMUNALE	RUE DES CHENES	CHEMIN DES LECQUES	PARCELLE A 617

NATURE DE LA VOIE	LIBELLÉ DE VOIE	DÉBUT DE VOIE	FIN DE VOIE
VOIE DEPARTEMENTALE	AVENUE DE LA GARE	AVENUE DE LA LIBERATION	RD 13- RTE DE CABASSON
VOIE DEPARTEMENTALE	AVENUE DE LA LIBERATION	RUE DE LA REPUBLIQUE	AVENUE DE LA GARE
VOIE DEPARTEMENTALE	AVENUE VICTOR HUGO	RUE DE LA REPUBLIQUE	RD 13- RTE DE CABASSON
VOIE DEPARTEMENTALE	RUE DE LA REPUBLIQUE	AVENUE DE LA LIBERATION	AVENUE VICTOR HUGO
VOIE DEPARTEMENTALE	RD 13 - ROUTE DE GAROUVIN	CARNOULES	RD13 - ROUTE DE CABASSON
VOIE DEPARTEMENTALE	RD13 - ROUTE DE CABASSON	RD 13 - ROUTE DE GAROUVIN	FLASSANS
VOIE DEPARTEMENTALE	RD 15 - ROUTE DE LA PREVOTE	RD13 - ROUTE DE CABASSON	SAINTE ANASTASIE

NUMERO	NATURE DE LA VOIE	LIBELLÉ DE VOIE	DÉBUT DE VOIE	FIN DE VOIE
59	CHEMIN RURAL	CHEMIN DE LA BOQUIERE	CHEMIN DE BLANQUEFORT	PARCELLE B 378
60	CHEMIN RURAL	CHEMIN DE SAINT MARTIN	CHEMIN DE BLANQUEFORT	PARCELLE B 176
61	CHEMIN RURAL	IMPASSE DE CROS LAUGIER	CHEMIN DE SAINT MARTIN	PARCELLE B 553
51	CHEMIN RURAL	CHEMIN DU PONT DE RICHELME	RD13- ROUTE DE CABASSON	PARCELLE B 135
55	CHEMIN RURAL	CHEMIN DES SEBIERES	AVENUE DE LA GARE	PARCELLE E 925
69	CHEMIN RURAL	IMPASSE DU BACON	RD 13 ROUET DE GAROUVIN	PARCELLE C 1077
71	CHEMIN RURAL	IMPASSE DE GARDANE	CHEMIN DE GARDANE	CHEMIN DE GARDANE
72	CHEMIN RURAL	IMPASSE DU PUY	ROUTE DU CHEMIN DE FER	PARCELLE D 1082
74	CHEMIN RURAL	TRAVERSE DE LA ROMANE	ROUTE DES MOLIERES	CARNOULES
76	CHEMIN RURAL	CHEMIN DE SAINTE ANASTASIE	ROUTE DES MOLIERES	STE ANASTASIE
79	CHEMIN RURAL	CHEMIN DU CROS D'AUDE	CHEMIN DE LA CROIX DE BONTAR	PARCELLE C 463
90	CHEMIN RURAL	CHEMIN DE L'HOPITAL	CHEMIN DE SAINTE ANASTASIE	PARCELLE D 762
84	CHEMIN RURAL	CHEMIN DE LA COSTE	IMPASSE DES CADES	PARCELLE E 546
81	CHEMIN RURAL	CHEMIN DE QUEIRIELLE	CHEMIN DE LA PEVOULLOUA	PARCELLE A 538
103	CHEMIN RURAL	CHEMIN DU PAS DU DINDON	CHEMIN DE ST QUINIS	PARCELLE E 478
126	CHEMIN RURAL	CHEMIN DU PLAN DU CHAPITRE	RD 15 ROUTE DE LA PREVOTE	STE ANASTASIE
88	CHEMIN RURAL	IMPASSE DE GROBOURDIN	CHEMIN DE ST QUINIS	PARCELLE E 518
128	CHEMIN RURAL	CHEMIN LES THEMES	ROUTE DES MOLIERES	PARCELLE D 841
91	CHEMIN RURAL	IMPASSE BARBAIGUE	CHE DE GARDANE	PARCELLE D781
94	CHEMIN RURAL	IMPASSE DE CABASSON	CHE DE PERATTIER	PARCELLE A 361
89	CHEMIN RURAL	IMPASSE DE CLOSBOYER	CHEMIN DU PAS DU DINDON	PARCELLE A 159
106	CHEMIN RURAL	IMPASSE DE L'UBAC	CHEMIN DES LEQUES	PARCELLE A 95
98	CHEMIN RURAL	IMPASSE DE LA BZAUME	CHEMIN DE PEYGROS	PARCELLE E 1152
97	CHEMIN RURAL	IMPASSE DES CERISIERS	CHEMIN DES CERISIERS	PARCELLE E 92
85	CHEMIN RURAL	IMPASSE DES CADES	CHEMIN DE ST QUINIS	PARCELLE E 75
95	CHEMIN RURAL	IMPASSE DES CHASSEURS	IMPASSE DE CABASSON	PARCELLE A 626
125	CHEMIN RURAL	IMPASSE DES COLLINES	CHEMIN DES COLLINES	PARCELLE A 186
96	CHEMIN RURAL	IMPASSE DES PINS	CHEMIN DE ST QUINIS	PARCELLE A 483
87	CHEMIN RURAL	IMPASSE GUITTON	CHEMIN DE ST QUINIS	PARCELLE A 518

NATURE DE LA VOIE	LIBELLÉ DE VOIE	DÉBUT DE VOIE	FIN DE VOIE
VOIE PRIVEE N°63	IMPASSE DES ALOUETTES	RTE DU CHEMIN DE FER	PARCELLE D 538
VOIE PRIVEE N°9	IMPASSE DES ANGLES	CHEMIN DE PEYGROS	PARCELLE E 1727
VOIE PRIVEE N°16	IMPASSE DES AVETTES	CHEMIN STE CROIX	PARCELLE A 1704
VOIE PRIVEE N°64	IMPASSE DES BASTIDES PROVENCALES	IMPASSE DE CATARANE	PARCELLE A 1100
VOIE PRIVEE N°50	IMPASSE DES BELLES DE NUIT	RD15 ROUTE DE LA PREVOTE	PARCELLE E 764
VOIE PRIVEE N°52	IMPASSE BELLEVUE	IMPASSE DU PUY	PARCELLE D 1354
VOIE PRIVEE N°31	IMPASSE DU BOIS D ASTROS	ROUTE DES MOLIERES	PARCELLE D 4000
VOIE PRIVEE N°53	CHEMIN DE LA BOQUIERE	PARCELLE B 378	PARCELLES B114-113
VOIE PRIVEE N°33	IMPASSE DU CALADRUN	CHEMIN DES CERISIERS	PARCELLE E 142
VOIE PRIVEE N°19	CAMIN DOU LAU	CHEMIN DE LA CROIX DE BONTAR	PARCELLE C 1800
VOIE PRIVEE N°61	IMPASSE DE CATARANE	CHE DES LEQUES	PARCELLE A 1082
VOIE PRIVEE N°25	IMPASSE DE LA CHAPELLE ST ETIENNE	ROUTE DES MOLIERES	PARCELLE D 1041
VOIE PRIVEE N°4	IMPASSE DES CHENES	RD15 RTE DE LA PREVOTE	PARCELLE E 1517
VOIE PRIVEE N°48	IMPASSE DU CHENE VERT	CHE DES CERISIERS	PARCELLE E 1424
VOIE PRIVEE N°18	IMPASSE DE LA COLLE BRUNE	CHE DE LA CROIX DE BONTAR	PARCELLES C 399/400
VOIE PRIVEE N°46	IMPASSE DES CIGALES	CHEMIN DE GAVOTY	PARCELLE C 1902
VOIE PRIVEE N°65	IMPASSE DES CLEMATITES	AV DE LA LIBERATION	PARCELLE F 590
VOIE PRIVEE N°17	IMPASSE DES COLIBRIS	CHE DE POULMAS	PARCELLE C 1686
VOIE PRIVEE N°66	IMPASSE DES COQUELICOTS	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 795
VOIE PRIVEE N°27	IMPASSE DE L ECRIVAIN	RTE DES MOLIERES	PARCELLE C 120
VOIE PRIVEE N°47	IMPASSE DES ECUREUILS	CHE DE PERATIER	PARCELLE A 852
VOIE PRIVEE N°10	IMPASSE DE LA FARIGOULETTE	CARRAIRE	PARCELLE E 1707
VOIE PRIVEE N°3	IMPASSE DES FAUVETTES	RTE DE LA PREVOTE	PARCELLE E 672
VOIE PRIVEE N°38	IMPASSE DU FENOUILLET	CHE DE CAMP FENOUILLET	PARCELLE E 1536
VOIE PRIVEE N°54	IMPASSE DES FLEURS	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 1369
VOIE PRIVEE N°35	IMPASSE DE FONTBELLE	CHE DE STE ANASTASIE	PARCELLE D 388
VOIE PRIVEE N°2	IMPASSE DU FOUGOU	RD15 - RTE DE LA PREVOTE	PARCELLE E 1628
VOIE PRIVEE N°55	IMPASSE DES GALINETTES	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 1728
VOIE PRIVEE N°51	IMPASSE DES GEAIS	IMP CAMP LA ROQUE	PARCELLE D 1238
VOIE PRIVEE N°56	IMPASSE DES GECKOS	RD 15 - RTE DE LA PREVOTE	PARCELLE E 646
VOIE PRIVEE N°37	CHEMIN JEAN GIONO	RD13 - RTE DE GAROUVIN	PARCELLE B 822
VOIE PRIVEE N°57	IMPASSE DES GRENADIERS	CHE DU LAQUE	PARCELLE A 1429
VOIE PRIVEE N°20	IMPASSE DU HERISSON	CHE CROIX DE BONTAR	PARCELLES C 1065-1060
VOIE PRIVEE N°14	IMPASSE DES JUJUBES	RET DE FLANQUIGIAIRE	PARCELLE E 1043
VOIE PRIVEE N°21	IMPASSE DES LAURIERS	CHE DE PLAN PEYRASSOU	PARCELLE C 1145
VOIE PRIVEE N°43	IMPASSE DES LAVANDES	CHEMIN DE LA CROIX DE BONTAR	PARCELLE C435
VOIE PRIVEE N°6	IMPASSE LOU CIGALOUN	CHE DE PEVOULOUA	PARCELLES A309-879
VOIE PRIVEE N°44	IMPASSE LOU FAVELOUN	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	PARCELLE B 571
VOIE PRIVEE N°59	IMPASSE LOU PARADOU	CHEMIN DU LAC	PARCELLE A 891
VOIE PRIVEE N°62	IMPASSE DES MOINEAUX	RUE V HUGO	LOT DES VIGNES DU LAC 2
VOIE PRIVEE N°39	IMPASSE DE MOLIN	RD 13 RTE DE GAROUVIN	PARCELLE C 1791
VOIE PRIVEE N°11	IMPASSE DE FAISSETTE	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 1557
VOIE PRIVEE N°24	IMPASSE PAGNOL	CHEMIN DE PECAUSSIER	PARCELLE B662
VOIE PRIVEE N°36	IMPASSE DES PALMIERS	CHE DU LAQUE	PARCELLE E 1329
VOIE PRIVEE 67	IMPASSE DES PAPILLONS	CHEMIN NOTRE DAME	PARCELLE B 591
VOIE PRIVEE N°41	IMPASSE PEGOULIERE	CHEMIN DU HAUT BACON	PARCELLE B 979
VOIE PRIVEE N°21	IMPASSE DE LA PENNE	CHE DE LA CROIX DE BONTAR	PARCELLE C966
VOIE PRIVEE N°68	CHEMIN DU PETIT GAROUVIN	RD 15 - RTE DE LA PREVOTE	PARCELLE C 923
VOIE PRIVEE N°5	IMPASSE PIERREFEU NORD	CHE DE PERATIER	PARCELLE A 1012
VOIE PRIVEE N°13	IMPASSE DES PINS PENCHES	CHEMIN DE FLANQUEGIERE	PARCELLE E 1476
VOIE PRIVEE N°69	IMPASSE DES PITCHOUNS	CHE NOTRE DAME	VILLAGE ENFANT
VOIE PRIVEE N°12	IMPASSE DE LA PRAIRIE	CHE DE STE CROIX	PARCELLE E 1164
VOIE PRIVEE N°1	IMPASSE DES RIGAOUS	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	PARCELLE E 605
VOIE PRIVEE N°60	IMPASSE DES ROCAILLES	CHEMIN DES LEQUES	PARCELLE A 982
VOIE PRIVEE N°30	IMPASSE DE LA ROQUE	LOTISSEMENT RESTANQUES LAC	PARCELLE D 1206
VOIE PRIVEE N°29	CHEMIN DE LA ROQUE	CHE DE LA ROQUE	PARCELLE D 1281
VOIE PRIVEE N°5	IMPASSE DES ROSSIGNOLS	RTE DES MOLIERES	PARCELLE D 1281
VOIE PRIVEE N°49	IMPASSE DES ROSSIGNOLS	CHE DE PERATIER	PARCELLE A 303
VOIE PRIVEE N°49	CHEMIN ST PIERRE	CHE DE PEYGROS	PARCELLE E 1385
VOIE PRIVEE N°32	IMPASSE DE LA SALAMANDRE	CHEMIN DE LA ROMANE	PARCELLE D 551
VOIE PRIVEE N°42	IMPASSE DU SERPOLET	CHE NOTRE DAME	PARCELLE B 429
VOIE PRIVEE N°28	IMPASSE DES SOUQUES	CHEMIN NOTRE DAME	PARCELLE D 1215
VOIE PRIVEE N°26	CHEMIN DE LA SOURCE	PARCELLE D 1398	PARCELLE D 1215
VOIE PRIVEE N°15	IMPASSE DES TOURTERELLES	ROUTE DES MOLIERES	PARCELLE D 1166
VOIE PRIVEE N°40	IMPASSE DU VALLON	CHE DU LAC	PARCELLE A 920
VOIE PRIVEE N°45	IMPASSE DES VIGNES	CHE DE PERATIER	PARCELLE A 898
VOIE PRIVEE N°70	IMPASSE DE L'OUSTAOU	RD 13 - RTE DE GAROUVIN	PARCELLE A 1009
VOIE PRIVEE N°71	IMPASSE DES CEPS	RD15- RTE DE LA PREVOTE	PARCELLE-E673
VOIE PRIVEE N°58	CHEMIN DU LAQUE	CHEMIN DE PERATTIER	PARCELLE A 836
VOIE PRIVEE N°8	CHEMIN DE L'ENCLOS	CHE DE ST QUINIS	PARCELLE E 1688
VOIE PRIVEE N°72	IMPASSE DE LA CLAIRIERE	CHE DE L'ENCLOS	PARCELLE A 1069
		CHE DE BLANQUEFORT	PARCELLE C 1193
LOTISSEMENT LES VIGNES DU LAC			
VOIE PRIVEE N°73	IMPASSE DU VIGNOLE	ALLEE DES VIGNES DU LAC	PARCELLE A 935
VOIE PRIVEE N°74	IMPASSE DES SARMENTS	ALLEE DES VIGNES DU LAC	PARCELLE A 953
VOIE PRIVEE N°75	ALLEE DES VIGNES DU LAC	CHE DES LEQUES	PARCELLE A 959
LOTISSEMENT LE TILLEUL			
VOIE PRIVEE N°34	IMPASSE LE TILLEUL	AV DE LA GARE	PARCELLE E 1317
LOTISSEMENT SAINTE ANNE			
VOIE PRIVEE N°23	IMPASSE SAINTE ANNE	AV DE LA GARE	PARCELLE F 681

DECISIONS DU MAIRE

09/24 – RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, 26° alinéa ;

Vu la délibération N° 02-24 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire ;

Considérant qu'afin d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement en l'attente des versements mensuels liés à la fiscalité et autres recettes, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

LE MAIRE DECIDE

DE RENOUELER auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur la ligne de trésorerie de 400 000,00 euros aux conditions énumérées ci-dessous :

- Plafond : 400 000,00 euros
- Durée : 12 mois
- Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0,70 %
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Commission de confirmation : 0,20 % du montant du plafond soit 800,00 euros
- Facturation trimestrielle des intérêts en fonction de l'utilisation
- Montant minimum d'un tirage 40 000,00 euros
- Frais de dossier et parts sociales : néant
-

D'AFFECTER le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune sur le budget principal.

DE SIGNER tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance.

A BESSE SUR ISSOLE, le 15 mai 2024

10/24 – DROIT DE PLACE – VIDE GRENIERS – ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE BESSE SUR ISSOLE- LES DIMANCHE 16 JUIN, 21 JUILLET, 25 AOUT ET 22 SEPTEMBRE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 02-24 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire ;

CONSIDERANT que Madame Vanessa OCCELLI, représentant l'association du personnel de la Mairie de Besse sur Issole, demeurant 42 Impasse des Oliviers, Les Hauts du lac, à Besse-sur-Issole (83890) souhaite organiser des vide greniers dans le village et en bord de lac les dimanches 16 Juin, 21 Juillet, 25 Août et 22 Septembre 2024;

CONSIDERANT que l'organisateur est une association Bessoise loi 1901 à but non lucratif et que la tenue de ce vide greniers revêt un caractère d'intérêt public local manifeste ;

LE MAIRE DECIDE

- **DE NE PAS APPLIQUER** de redevance d'occupation du domaine public pour ces occasions.

Une convention et un arrêté d'occupation du domaine public seront établis pour ces vide-greniers et remis à l'association du personnel de la Mairie de Besse sur Issole, représentée par Madame Vanessa OCCELLI.

FAIT à BESSE SUR ISSOLE, le 21 MAI 2024,

11/24 - DEMANDE DE SUBVENTION FPRNM – Etudes et Actions de Prévention ou de Protection contre les risques naturels des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, 26° alinéa ;

Vu la délibération N° 02 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire ;

Considérant le projet de sécurisation et d'évacuation de masses instables.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Montant de l'opération HT	89 000,00 €
Subvention souhaitée FPRNM – EAPCT (Fonds Barnier)	44 500,00 €
Auto financement	44 500,00 €

LE MAIRE DECIDE

DE DEMANDER une aide financière de 44 500,00 euros (quarante-quatre mille cinq cent euros) pour la sécurisation et l'évacuation de masses instables.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance.

A BESSE SUR ISSOLE, LE 21 juin 2024

12/24 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL RENOVATION DES SOLS SOUPLES AIRE DE JEUX DES ECOLES ET SECURISATION DES ACCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, 26° alinéa ;

Vu la délibération N° 02 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire ;

Considérant le projet de rénovation des sols souples des écoles ainsi qu'une sécurisation des accès pour un montant estimé de 44 500,00 € T.T.C. ;

Considérant que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 de la commune ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Montant de l'opération TTC	44 500,00 €
Subvention souhaitée du Conseil Départemental 80%	35 600,00 €
Auto financement 20%	8 900,00 €

Considérant l'importance de ce projet, qui s'inscrit dans la continuité d'entretien du patrimoine communal

LE MAIRE DECIDE

DE DEMANDER une aide financière de 35 600 euros (trente-cinq mille six cent euros) pour le financement du projet évoqué ci-dessus

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance.

A BESSE SUR ISSOLE, LE 21 juin 2024

13/24 - REGROUPEMENT ET AJOUT TARIF REGIE PRODUITS DIVERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, 4° alinéa ;

VU la délibération N° 02/24 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégations au Maire ;

VU l'arrêté n° 106-PL/24 modifiant la régie « Produits divers » ;

Vu la délibération n° 78/18 du 10 octobre 2018 fixant les tarifs de reprographie des documents délivrés par la commune ;

Vu la délibération n° 062 du 05 mai 2022 fixant les tarifs et cautions applicables à la mise à disposition des salles communales (salle polyvalente et foyer)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de regrouper tous les tarifs et d'ajouter des tarifs de nouveau produit ;

LE MAIRE DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à regrouper les tarifs de reprographies des documents délivrés par la commune et les tarifs et cautions applicables à la mise à disposition des salles communales (salle polyvalente et foyer) et de rajouter des produits comme suit :

Tarif de reprographie des documents :

Photocopie couleur A4	0.50 €
Photocopie noir et blanc A4	0.18 €
Photocopie couleur A3	1.00 €
Photocopie noir et blanc A3	0.50 €
Copie sur CDROM	2.75 €
Dossier PLU sur CDROM	10.00 €

Tarif et caution utilisation salle polyvalente :

	Grande salle week-end	Grande salle journée	Petite salle week-end	Petite salle journée et/ou demi-journée
Particuliers bessois :				
-Location	500 €	250 €	300 €	150 €
-caution dommages	700 €	500 €	250 €	200 €
-caution nettoyage	500 €	350 €	175 €	150 €
-option ½ journée supplémentaire	125 €	-	-	-
Autres particuliers :				
-Location	1200 €	600 €	800 €	400 €
-caution dommages	800 €	700 €	350 €	300 €
-caution nettoyage	575 €	500 €	250 €	200 €
-option ½ journée supplémentaire	300 €	-	-	-
Anniversaire mercredi après-midi (enfant de moins de 14 ans) :				
-location				
-caution dommages				50 €
-caution nettoyage				150 €
				100 €
Salon/foire/exposition :				
-location		900 €		
-caution dommages		750 €		
-caution nettoyage		530 €		
Personnels communal et conseillers municipaux (pour eux-mêmes) :				
-location	Gratuité 1 fois/an	Gratuité 1 fois/an	Gratuité 1 fois/an	Gratuité 1 fois/an
-caution dommages	500 €	500 €	500 €	500 €
-caution nettoyage	350 €	350 €	350 €	350 €
Elections Municipales/cantoniales/Législatives/Régionales :				
-location	Gratuité 1 fois/an	Gratuité 1 fois/an	Gratuité 1 fois/an	Gratuité 1 fois/an
-caution dommages	500 €	500 €	500 €	500 €
-caution nettoyage	350 €	350 €	350 €	350 €
Au-delà d'1 réunion	Le tarif	Particuliers	Bessois sera	Appliqué
Associations Bessoises :				
-location	Gratuité de L'utilisation	Gratuité de L'utilisation	Gratuité de L'utilisation	Gratuité de L'utilisation

-Caution dommage -caution nettoyage	150 € 100 €	150 € 100 €	150 € 100 €	150 € 100 €
<u>Associations non bessoises :</u> -location -caution dommages -caution nettoyage		300 € 700 € 500 €		150 € 250 € 175 €

La salle polyvalente est réservée en priorité aux besoins communaux.

En cas d'indisponibilité de la petite salle, la commune a la possibilité de proposer une autre salle communale, en fonction des disponibilités, dans ce cas, les tarifs de la location sont les mêmes que ci-dessus définis pour la petite salle.

Toute demande doit faire l'objet d'une demande écrite minimum 3 semaines à l'avance.

Toute dégradation et/ou tout manquement au nettoyage entraînera la non restitution totale de la ou des caution(s), voire un dédommagement supplémentaire et l'impossibilité de relouer toute salle communale.

Tarif Badge accès salle polyvalente :

Badge supplémentaire accès salle polyvalente (clé électronique)	10 €
Remplacement badge perdu ou cassé	50 €

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance.

A BESSE SUR ISSOLE, LE 11/06/2024

-
- **Madame La Première Adjointe rappelle les dates des élections législatives qui se dérouleront les dimanche 30 Juin et 7 Juillet 2024 et précise que les tableaux de composition des Bureaux ont été déjà transmis aux Elus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h32

FAIT A BESSE SUR ISSOLE LE 21 JUIN 2024,

**La Première Adjointe,
Marie-Paule MARTINELLI.**

